



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Études

Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

N°2024-039

Séance du 27 septembre 2024

Président : Pasquale MAMMONE

Vice-Présidente : Cécile CARRA

Approbation du procès-verbal du 19 avril 2024

Condition d'acquisition du vote : majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de vote pour : 21

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

M. le Président soumet au vote le procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 19 avril 2024, qui est adopté à l'unanimité.

Fait à Arras, le 27 septembre 2024

Le Président

Pasquale MAMMONE

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00

www.univ-artois.fr



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

PROCES VERBAL
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 19 avril 2024

Président

Pasquale MAMMONE

Vice-Présidente de la CFVU

Cécile CARRA (visio)

MEMBRES PRESENTS ou REPRESENTES

Représentants des Professeurs et Personnels Assimilés

Gilles AUDEMARD, Nicolas BUE, Oumaya HIDRI-NEYS (pp), Jean-Philippe LECOINTE, Anne PONCHEL (pp), Bernard REITEL

Représentants des autres personnels enseignants

Isabelle CABY, Jocelyne COUTTE, Patricia DEMAYE SIMONI, Thierry DUGIMONT, Marc DUTOIT, Cécile MACHUT

Représentants des BIATSS

Magali LESAGE (pp), Elyes SOUMRANI, Sabine VITEL, Elise WESTELYNCK (pp)

Représentants des Usagers

Léa AGNEESSENS, Noémie GHESTEM (pp), Micheline LECLERC (pp), Mark LETERME, Mélissa MERLIN (pp), Arthur NOLLET (pp), Lisa TALANDIER (pp), Enzo TAVERNESE

Personnalités extérieures

Représentant le Directeur du CROUS : Sabine THERAGE

Représentant d'un établissement d'enseignement secondaire : Dominique RADZIEJA (pp)

Membres de droit avec voix consultative

Nicolas BLONDEL, Frédéric BOUSSEMART, Sylvie COSTE-MARQUIS, Laurence DELOFFRE, Ahmed EL-KALADI, Françoise HEULOT-PETIT, Anne-Laure HOJNATZKI, Corinne LEBLOND, Jérôme LONGUEPEE, Bertrand MAZURE, Marie-Pierre PARENTON, Fanny VASSEUR-LAMBRY, Gabriel VELU, Laurent ZALEWSKI

Membres excusés :

Nicolas DE RIBAS, Valentine DEGARDINS, Mabrouka DHIFALLAH, Fabien CAQUERET, Marie-Hélène GARCIA, Annie VANHAECKE, Sabine DUHAMEL, Sabine EVRARD

I. GOVERNANCE

Le Président salue l'assemblée ainsi que Cécile Carra qui assiste de manière exceptionnelle à cette CFVU en visioconférence.

1) Le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP)

Le Président rappelle que l'université a présenté plusieurs projets stratégiques dans le cadre du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance : déployer l'école d'ingénieurs de l'Artois (ce projet a été salué car il met l'accent sur les métiers d'avenir), développer la plateforme Tech 3 E , renforcer le pilotage au niveau de l'administration.

Les moyens consacrés peuvent aller jusqu'à 2 millions d'euros, attribués de manière échelonnée : 50% du financement en 2024, 30% en 2025 et 20% en 2026. Le contrôle du respect des engagements de l'établissement sera exercé de manière annuelle par le rectorat. Le président insiste sur le fait que l'université doit démontrer qu'elle veille à la soutenabilité de son offre de formation, ce point est devenu primordial.

2) La réforme de la formation des enseignants.

Le président fait un point sur la réforme de la formation des enseignants du premier et du second degré. Il s'agit d'un changement qui va avoir un impact important pour de nombreuses composantes de l'université, à l'exception des deux IUT, de la FSA et de l'UFR de droit.

Concernant le premier degré, une licence professionnalisante va être créée, totalement portée par les universités. Actuellement, l'université propose, en partenariat avec le lycée Voltaire de Wingles, un parcours construit en trois ans, le Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPPE), rattaché à la licence Science de la Vie. Les autres composantes préparent au concours au sein même des licences existantes et une réflexion doit donc être menée sur la mise en place d'une nouvelle licence préparant au professorat des écoles. Cette dernière sera très probablement portée par l'UFR de Lettres et Arts.

Concernant le 2nd degré, la réforme prévoit que le 1^{er} concours se tiendra fin avril-début mai 2025. Il faut donc réfléchir à la mise en œuvre de modules de préparation au concours dès la rentrée prochaine.

La question des Masters Meef est aussi en suspens : les étudiants qui n'obtiendront pas le concours n'intégreront pas le master MEEF, ce qui va considérablement affecter les effectifs.

Le président informe les membres de la CFVU qu'une réunion d'information est organisée le 13 mai avec l'équipe de direction de l'INESPé, les responsables de formation seront conviés.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 01 DÉCEMBRE 2023

Le procès-verbal du 1^{er} décembre 2023 ne fait l'objet d'aucune observation. Soumis au vote, il est approuvé à l'unanimité.

III. FORMATIONS

1) Licence Compétence en Réseau

1.1 UFR Lettres et Arts : maquette de la licence mention Arts du spectacle (L1, L2, L3)

Françoise Heulot-Petit salue tout d'abord le travail de l'équipe enseignante qui a souhaité donner un regard neuf sur la transformation en approche par compétences des maquettes de la licence Arts du spectacle. Deux ingénieures pédagogiques du CETIP, Sara Fatmi et Oumaïma Daïboun, ont accompagné les enseignants.

La mise en œuvre de l'approche par compétences a pris du temps : le référentiel de compétences a été voté en CFVU l'an dernier et des SAé ont été expérimentées en 2023-2024. Françoise Heulot-Petit rappelle que la situation d'apprentissage et d'évaluation est définie au regard du profil de sortie des étudiants qui doivent répondre aux cinq compétences suivantes : compétence C1 : analyser un objet scénique ou littéraire ; Compétence C2 : conceptualiser une pratique ; Compétence C3 : mettre en œuvre un projet artistique ou culturel ; Compétence C4 : animer une situation d'enseignement du théâtre et Compétence C5 : construire son projet professionnel. Il a donc fallu identifier des niveaux de développement des compétences sur les trois années de licence, revoir la progression des cours selon la progression de l'acquisition des compétences en fonction des 3 niveaux. Pour ce faire, les intitulés de cours ont changé afin de préciser des objectifs d'apprentissage et la chronologie des cours magistraux a été modifiée tout en gardant l'équilibre de la maquette. Des SAé ont été définies dans chaque niveau de la licence.

Françoise Heulot-Petit précise que la mise en œuvre de la LCeR se fera progressivement : d'abord la L1 à la rentrée 2024-2025, puis la L2 et enfin la L3.

Le Président a conscience que le travail de transformation pédagogique est important et Sylvie Coste-Marquis précise que pour cette raison l'UFR de lettres et Arts attend la parution des textes sur la réforme de la formation des enseignants pour finaliser la mention Lettres. Le travail de transformation sera en conséquence mené en parallèle des mentions d'histoire et de géographie.

Soumise au vote, la maquette de la licence mention Arts du Spectacle en approche par compétences est approuvée à l'unanimité.

1.2 UFR des STAPS : modification des maquettes de Licence mention Education Motricité, mention Entraînement Sportif, mention Activités Physiques Adaptées-Santé (L2)

Nicolas Blondel souligne qu'une vingtaine d'étudiants de l'UFR STAPS passe chaque année le concours de Professeurs de Ecoles, avec de bons taux de réussite. Il faudra donc réfléchir à la manière de les intégrer à un parcours de formation au concours, au sein de la LCeR.

Les trois mentions de licence proposées à l'UFR STAPS sont concernées par les modifications de maquettes. Nicolas Blondel indique que les mêmes compétences se retrouvent dans les trois mentions, Activités Physiques Adaptées-Santé, Education Motricité (qui prépare les futurs professeurs d'EPS) et Entraînement Sportif : Compétences 1 et 2: concevoir et mettre en œuvre une intervention ; Compétences 3 et 4: mener une démarche d'évaluation, mener une démarche scientifique en STAPS ; Compétence 5 : conduire un projet de développement et Compétence 6 : construire son projet professionnel.

Dans les mentions APAS et ES, les étudiants travaillent les 6 compétences en L2. Dans la mention EM, la compétence 5 n'est développée qu'à partir de la L3.

Nicolas Blondel précise ensuite que la répartition des volumes horaires est équilibrée sur l'ensemble des trois années de licence. Il rappelle que l'UFR STAPS bascule progressivement en LCeR et que les maquettes évoluent de manière réflexive en fonction de l'expérience de la L1.

Le bilan de cette première année en LCeR est positif. L'approche par compétences permet de faire des liens entre les matières scientifiques et les pratiques et théories des APS et les modalités d'évaluation ont changé : cette année par exemple, tous les étudiants de L1 passent des oraux.

Nicolas Blondel conclut en précisant que si la réforme de la formation des enseignants voit le jour, il faudra revoir la maquette de la L3 Education Motricité en ajoutant de la préparation aux épreuves du concours. Le président répond qu'il ne s'agira pas d'ajout de modules de préparation aux concours mais de modifications d'enseignement. La réforme sera menée à coût constant.

Soumises au vote, les modifications des maquettes de Licence 2 mention Education Motricité, mention Entraînement Sportif, mention Activités Physiques Adaptées-Santé sont adoptées à l'unanimité.

2) Transformation des Licences professionnelles en APC – Vote des référentiels de compétences

Cécile Carra indique que les référentiels de compétences ainsi que la transformation des maquettes de licences professionnelles entrent dans le cadre d'une dynamique en lien avec l'APC et la mise en conformité de l'arrêté licence. L'objectif, voté en CFVU, est de passer toutes les LP en APC à la rentrée 2025. Le travail se fait avec l'appui des conseillers pédagogiques du CETIP qui accompagnent les équipes qui le souhaitent.

2.1 Licence professionnelle Guide conférencier (UFR d'Histoire, géographie et patrimoines)

Cécile Carra excuse l'absence de Youri Carbonnier. Elle précise que la démarche de l'équipe pédagogique a consisté à articuler et décliner les compétences de la fiche RNCP dans une arborescence pour pouvoir transcrire les étapes nécessaires à la production d'une visite guidée, compétence attendue d'un guide conférencier.

Soumis au vote, le référentiel de compétences de la licence professionnelle Guide conférencier est approuvé à l'unanimité.

2.2 Licence professionnelle Activités juridiques : assistant juridique (UFR Droit)

Fanny Vasseur explique que le référentiel de compétences a été élaboré par Elodie Pélerin, avec l'accompagnement du CETIP. Les deux parcours de la licence professionnelle, Entreprises et cabinets d'affaires et Ingénierie du recouvrement de créances amiable et judiciaire, sont concernés par la démarche.

Le président revient sur le COMP. Il explique que le ministère a mis à disposition des universités un outil pour mieux piloter son offre de formation. Il s'agit d'un quadrant dont les axes représentent l'insertion professionnelle d'une part et le taux de réussite d'autre part. La position

des formations dans ce quadrant est révélatrice de la qualité de ces indicateurs. Or, l'emplacement de la licence professionnelle Activités juridiques démontre que l'insertion professionnelle comme le taux de réussite doivent impérativement être améliorés.

Fanny Vasseur indique qu'une démarche d'amélioration est en cours : cette licence professionnelle est passée en apprentissage il y a deux ans dans le but de favoriser l'insertion professionnelle. En outre, dans le contexte de la sélection en master, un travail pédagogique conséquent a été réalisé pour permettre des passerelles entre la licence de droit et cette licence professionnelle. Enfin, Fanny Vasseur relève des problèmes de visibilité de l'offre de formation, en particulier auprès des professionnels entraînant des difficultés à obtenir des contrats d'apprentissage. Un travail de communication est en cours.

Le président précise qu'en effet l'étude du Ministère porte sur l'année universitaire 2021-2022. Il faut donc espérer que les résultats de la démarche d'amélioration opérée sur la LP se mesureront prochainement.

Soumis au vote, le référentiel de compétences de la licence professionnelle Activités juridiques : assistant juridique est approuvé à l'unanimité.

2.3 Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques (LP C-Tour) (IUT de Lens)

Marie-Pierre Parenton indique que la responsable de la formation a établi le tableau de croisement entre la fiche RNCP et la maquette en lien avec le CETIP. Elle précise qu'il y a encore un travail pédagogique en réflexion pour basculer la maquette en approche par compétences.

Soumis au vote, le référentiel de compétences de la licence professionnelle Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques est adopté à l'unanimité.

2.4 Métiers de la forme (UFR STAPS)

Nicolas Blondel explique que la vocation de la licence professionnelle Métiers de la forme est d'une part de former les étudiants à l'enseignement des métiers de la forme et à l'encadrement des activités de la forme et, d'autre part, de les former à la gestion des structures dédiées au sport. La maquette actuelle opère une distinction des UE par rapport à ces différentes compétences.

Nicolas Blondel fait remarquer que le référentiel de compétences propose quant à lui sept compétences : Concevoir et animer ; Concevoir et encadrer ; Vendre ; Manager ; Concevoir la démarche marketing ; Piloter et développer une organisation dédiée à la forme et au bien-être et enfin Se positionner dans un champ professionnel.

Soumis au vote, le référentiel de compétences de la licence professionnelle Métiers de la forme est adopté à l'unanimité.

3) Transformation des Licences professionnelles en APC - Vote des référentiels de compétences et des maquettes des LP suivantes :

Anne-Laure Hojnatzki précise que les licences professionnelles qui suivent ont fait le choix de basculer en APC dès la rentrée 2024. Les membres de la CFVU doivent donc se prononcer à la fois sur les référentiels de compétences ainsi que sur les maquettes de ces formations.

Laurent Zalewski présente les référentiels de compétences et les maquettes des licences professionnelles Maintenance des systèmes industriels de production et d'énergie (3.1), Métiers de l'industrie: conception de produits industriels (3.2) , Logistique et pilotage des flux (3.3) et Métiers du BTP : performance énergétique et environnementale des bâtiments (3.4).

Il remercie le CETIP pour son accompagnement et présente la démarche de transformation qui a été commune à toutes les équipes pédagogiques de la FSA. Laurent Zalewski explique que la correspondance entre les fiches RNCP et la maquette a permis de faire ressortir quatre, voire cinq compétences pour chaque formation. Cette réflexion a été menée conjointement à celle sur les maquettes. C'est pourquoi le calendrier a été anticipé avec une ouverture en APC dès la rentrée 2024 pour toutes les LP de la FSA. Le processus de transformation en APC a aussi été mené en lien avec la question des évaluations, la volonté étant de valider chaque compétence indépendamment l'une de l'autre, sans compensation. Les M3C seront soumises à la CFVU de juin. La question de la capitalisation des ressources qui peuvent être communes à plusieurs compétences reste encore en suspens.

Laurent Zalewski conclut en expliquant que la SAé « projet tutoré » concernera désormais tous les publics, formation initiale et alternants.

A la demande du Président, il précise que les flux en licence professionnelle ont un peu diminué mais qu'ils restent suffisants.

Laurent Zalewski s'interroge sur la manière dont le ministère calcule les indicateurs du quadrant. Cécile Carra précise que ce sont les statistiques nationales. Pour l'insertion professionnelle, le ministère utilise le système d'information InserSup qui repose sur des appariements de plusieurs fichiers administratifs, notamment des données fournies par le ministère du travail du plein emploi et de l'insertion. Anne-Laure Hojnatzki et Marc Dutoit soulignent le manque de fiabilité de ces données, les sources utilisées n'étant pas toujours complètes et actualisées : certains diplômés ne se retrouvent dans aucune de ces sources ; C'est par exemple le cas des étudiants étrangers qui ne restent pas en France.

Pour conclure, Frédéric Boussemart remercie les équipes pédagogiques de la FSA qui ont utilisé l'outil numérique mis en place par l'université pour développer le portfolio.

Sont adoptés à l'unanimité les référentiels de compétences et les maquettes des licences professionnelles suivantes :

- **Maintenance des systèmes industriels de production et d'énergie ;**
- **Métiers de l'industrie: conception de produits industriels ;**
- **Logistique et pilotage des flux ;**
- **Métiers du BTP : performance énergétique et environnementale des bâtiments .**

3.5 Licence professionnelle Industries agro-alimentaires : gestion, production et valorisation (UFR des Sciences)

Bertrand Mazure revient plus particulièrement sur les changements structurels de cette licence professionnelle qui ont eu pour conséquence de se séparer d'un des partenaires. Jusqu'alors dispensée sur trois sites, Douai, Poligny dans le Jura et Lens, la LP se concentre désormais sur les Hauts-de-France. La maquette se décline en quatre compétences. La nouveauté de cette

maquette est l'ouverture d'une option « distillerie » s'ajoutant à l'option « brasserie ». Chacune de ces options peut par ailleurs être suivie de manière indépendante dans le cadre de DU.

Soumise au vote, le référentiel de compétences et la maquette de la licence professionnelle Industries agro-alimentaires : gestion, production et valorisation sont approuvés à l'unanimité.

4) UFR Droit : création de la licence professionnelle Mandataire Judiciaire et Protection des Majeurs – maquette

Fanny Vasseur rappelle que la demande d'accréditation de la licence professionnelle Mandataire Judiciaire et Protection des Majeurs proposée en apprentissage avait déjà été soumise à la CFVU.

La fiche RNCP de cette nouvelle mention de licence professionnelle a été publiée, ce qui a permis au groupe de travail national de construire la maquette. Cette dernière est pensée en blocs de compétences miroirs.

Fanny Vasseur précise que le dossier de demande d'ouverture en apprentissage auprès de Formasup est presque finalisé.

A ce jour, l'université d'Artois est la seule université des Hauts-de-France à avoir demandé l'accréditation pour cette licence professionnelle et la demande des usagers est forte. On peut donc espérer des effectifs corrects dès la première année d'ouverture.

La maquette de la licence professionnelle Mandataire judiciaire et protection des majeurs est approuvée à l'unanimité.

5) UFR Lettres et Arts : création du DU Littérature de jeunesse

Jérôme Longuépée explique que le DU Littérature de jeunesse répond à une demande du Rectorat dont l'objectif est de former des enseignants du secondaire. Il s'agit d'une formation s'organisant en session de deux modules par an, sur une période de 3 ans et pour un volume horaire total de 108h. Les effectifs attendus doivent être compris entre 13 et 20 personnes.

Le Président salue le fait que le rectorat se soit tourné vers l'université d'Artois pour mettre en œuvre ce DU. La littérature de jeunesse est une véritable niche pour l'université qui souhaite l'identifier comme un axe d'enseignement. Il rappelle en outre que l'université d'Artois, représentée par Anne Besson, pilote l'axe « Littérature de jeunesse » au sein de la Structure Fédérative de Recherche en Education Hauts-de-France. Enfin, il précise qu'une collection d'Artois Presse Université est consacrée à la Littérature de jeunesse.

Jérôme Longuépée indique que le Rectorat s'est également rapproché de l'université pour mettre en œuvre des formations sur les questions d'efficacité écoénergétique à destination des enseignants du secondaire, notamment en BTS.

Soumise au vote, la création du DU Littérature de jeunesse est adoptée à l'unanimité.

6) Ecole d'ingénieurs : modification de la maquette de 1ère année et création de la maquette de 2e année du cycle d'ingénieur en Génie électrique

Gabriel Vélou rappelle que l'Ecole d'Ingénieurs de l'Artois recrute à niveau bac+2 pour un cycle de trois années d'ingénieur. Ce recrutement est multiple : une partie des effectifs provient des classes préparatoires aux grandes écoles, l'autre partie étant issue de concours internes avec un entretien pour les étudiants qui sortent de BUT et de Licence 3.

La modification de maquette touche en première et en deuxième année la répartition des enseignements avec une diminution des heures TD au profit des heures TP. En effet, l'expérience de cette première année a démontré que les étudiants ont une connaissance théorique forte mais pas une connaissance expérimentale.

Pour conclure, Gabriel Velu rappelle que la première année est en formation initiale et que les 2ème et 3ème années sont réalisées entièrement en apprentissage.

Les modifications des maquettes du cycle d'ingénieur en Génie électrique sont approuvées à l'unanimité.

7) UFR de Lettres et Arts, master Muséologie, muséo-expographe : changement d'intitulé du parcours et modification de la maquette

Cécile Carra indique que la modification la plus significative concerne le changement d'intitulé du parcours avec l'ajout du terme « éco responsable » pour répondre aux enjeux de l'éco responsabilité. Cette orientation a été prise dès cette année en M2 et va se renforcer grâce à la mise en œuvre d'un projet BQeR.

Soumis au vote, le changement d'intitulé du parcours du master Muséologie, muséo-expographe ainsi que la modification de la maquette sont approuvés à l'unanimité.

8) UFR EGASS – Master Management sectoriel parcours Cadre de direction des établissements du secteur social et médico-social : modification de maquette

Cécile Carra explique que les modifications concernent la prise en compte d'une part de la dimension « écologique » avec un changement d'intitulé d'une matière de l'U18 au semestre 3 (« Logistique des déchets et gestion des bâtiments » qui devient « Transition écologique et énergétique ») et, d'autre part, de la dimension internationale avec la mise en place de programme intensif de cours. Des EC « Learning expédition » sont ajoutés en semestres 2 et 4 et une semaine de mobilité internationale sera banalisée dans le calendrier pédagogique.

La modification de la maquette du Master Management sectoriel parcours Cadre de direction des établissements du secteur social et médico-social est adoptée à l'unanimité.

9) IUT de Béthune : modification des maquette (vote)

Cécile Machut présente les modifications majeures des maquettes de Licence Professionnelle - Qualité Hygiène, Sécurité & Environnement ; BUT 3 Chimie – FA ; BUT 3 Chimie – FI ; BUT 1, 2 et

3 Génie Civil – FA ; BUT 1, 2 et 3 Génie Civil – FI ; BUT 1, 2 et 3 Génie électrique et informatique industrielle – FA ; BUT 1, 2 et 3 Génie électrique et informatique industrielle – FI ; BUT 1, 2 et 3 Génie Mécanique et Productique – FA ; BUT 1, 2 et 3 Génie Mécanique et Productique – FI ; BUT 1 et 2 Chimie - FA ; BUT 1 et 2 Chimie - FI ; BUT 1,2 et 3 Qualité, logistique industrielle et organisation FA ; BUT 1,2 et 3 Qualité, logistique industrielle et organisation – FI ; Diplôme Universitaire de Secrétaire Assistant(e) Médico-Sociale ; BUT 1, 2 et 3 Réseaux et Télécommunications FI - FA .

Elle indique que les modifications sont, pour la plupart des formations, peu importantes. Il s'agit de revoir la répartition entre CM, TD, TP, ou encore d'apporter des précisions sur les volumes horaires attribués aux SAé. Le volume horaire global des maquettes reste le même. Cécile Machut précise également que les maquettes comportent de petites différences de volumes horaires selon qu'elles sont déclinées en FI ou en FA.

Elle apporte une précision sur la modification de la maquette de la LP Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement qui concerne la suppression d'une matière (TP Chimie analytique) dont les heures sont reventilées entre plusieurs autres matières.

Cécile Machut revient aussi plus particulièrement sur la maquette du BUT Génie électrique et informatique industrielle (GEII) en alternance qui subit la modification la plus importante. La connotation liée au parcours est en effet renforcée avec l'abandon de la mixité des parcours en BUT 3. Le Président rappelle que toutes les modifications apportées aux maquettes doivent être réalisées à coût constant. Cécile Machut indique qu'une mutualisation de certains enseignements dans un tronc commun est prévue.

Sont approuvées à l'unanimité les modifications des maquettes suivantes :

- Licence Professionnelle - Qualité Hygiène, Sécurité & Environnement (vote) ;
- BUT 3 Chimie – FA (vote) ;
- BUT 3 Chimie – FI (vote) ;
- BUT 1, 2 et 3 Génie Civil – FA (vote) ;
- BUT 1, 2 et 3 Génie Civil – FI (vote) ;
- BUT 1, 2 et 3 Génie électrique et informatique industrielle – FA (vote) ;
- BUT 1, 2 et 3 Génie électrique et informatique industrielle – FI (vote) ;
- BUT 1, 2 et 3 Génie Mécanique et Productique – FA (vote) ;
- BUT 1, 2 et 3 Génie Mécanique et Productique – FI (vote) ;
- BUT 1 et 2 Chimie - FA (vote) ;
- BUT 1 et 2 Chimie - FI (vote) ;
- BUT 1,2 et 3 Qualité, logistique industrielle et organisation FA (vote) ;
- BUT 1,2 et 3 Qualité, logistique industrielle et organisation – FI (vote) ;
- Diplôme Universitaire de Secrétaire Assistant(e) Médico-Sociale (vote) ;
- BUT 1, 2 et 3 Réseaux et Télécommunications FI – FA.

10) UFR des Sciences : Création d'une Unité d'Ouverture en Sciences Expérimentales dans le cadre du PASS

Un Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) en partenariat avec la faculté de médecine de l'UPJV sera ouvert à l'UFR des Sciences à la rentrée prochaine.

Bertrand Mazure explique que ce PASS comporte deux parties. La partie principale est enseignée par les Professeurs d'Université-Praticiens Hospitaliers de l'UPJV, à Amiens avec retransmission à l'UFR des Sciences. La seconde partie est une unité d'ouverture pour préparer les étudiants à une éventuelle réorientation. En effet, à l'issue du PASS, les étudiants qui obtiennent la 1^{ère} année sans réussir le concours d'entrée en médecine ont la possibilité d'intégrer une L2 dans différentes disciplines. L'UFR des sciences propose trois disciplines : Science de la vie, Chimie et Physique-Chimie, que l'on retrouve en conséquence dans l'unité d'ouverture portée par l'université d'Artois. Cette dernière est constituée de deux parcours : un parcours sciences de la vie/chimie et un parcours physique-chimie. Les unités de chimie sont dispensées dans un tronc commun. Le parcours Sciences de la vie se concentre sur le végétal et le parcours physique-chimie se concentre sur la partie physique ; La chimie reste centrale, notamment avec la biochimie.

La CAL est à 36 ; Le recrutement est réalisé par l'UPJV qui assure le classement global de tous les PASS (Lens, Boulogne, Calais et Amiens).

Soumise au vote, la création d'une unité d'ouverture en sciences expérimentales dans le cadre du PASS est approuvée à l'unanimité.

11) Tarifs FCU 2024-2025

Jérôme Longuépée explique qu'il s'agit d'augmenter progressivement les tarifs des formations à distance, pour arriver progressivement à 3x350€.

Les Tarifs FCU 2024-2025 sont adoptés à l'université.

12) Demande d'ouverture en alternance de diplôme pour septembre 2024 :

Jérôme Longuépée présente la demande d'ouverture en contrat d'apprentissage du Master Arts de la scène et du spectacle vivant, parcours Conception et écriture des projets culturels et artistiques (12.1) ainsi que la demande d'ouverture en contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage de la Licence Sciences pour l'Ingénieur Parcours Génie Civil (12.2)

Jérôme Longuépée indique que le contrat de professionnalisation, déjà proposé en M2 Arts de la scène et du spectacle vivant, se prête mal aux interlocuteurs de cette filière. L'idée est donc de proposer l'apprentissage sur les deux années de Master.

Le parcours Génie civil ouvert en troisième année de la licence Sciences pour l'ingénieur, passe-lui aussi en contrat de professionnalisation et d'apprentissage.

Le Président insiste sur le fait que le passage des formations en alternance est une évolution importante de l'offre de formation. Cécile Carra précise que 17 formations ont basculé en alternance au cours de ce contrat quinquennal ce qui a eu un impact positif sur le taux d'insertion professionnelle.

La demande d'ouverture en contrat d'apprentissage du Master Arts de la scène et du spectacle vivant, parcours Conception et écriture des projets culturels et artistiques (1^{ère} et 2^{ème} année)

et la demande d'ouverture en contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage de la Licence Sciences pour l'Ingénieur parcours Génie Civil (3ème année) sont approuvées à l'unanimité.

13) Année universitaire 2024-2025 : bornes de l'année et dates d'interruptions pédagogiques

Cécile Carra indique que toutes les universités des Hauts de France ont harmonisé leurs dates d'interruption pédagogique pour l'année 2024-2025 :

- les vacances de la Toussaint sont fixées du 26 octobre et 03 novembre inclus ;
- les vacances d'hiver : du 15 au 23 février inclus ;
- les vacances de printemps : du 05 au 20 avril inclus.

Ces interruptions pédagogiques concernent la formation initiale.

Enfin, Cécile Carra précise les bornes de l'année universitaire 2024-2025 : 1^{er} septembre 2024 – 30 septembre 2025.

Les bornes de l'année et les dates d'interruptions pédagogiques de l'année universitaire 2024-2025 sont approuvées à l'unanimité.

14) Calendriers des formations en alternance de l'IUT de Béthune

Cécile Machut présente les calendriers des formations en alternance, qu'il faut arrêter rapidement à l'attention de Formasup. Elle précise que les calendriers doivent être arrêtés pour toute la durée de la formation, soit 3 ans pour les BUT.

Les calendriers des formations en alternance de l'IUT de Béthune sont adoptés à l'unanimité.

15) Bonus Qualité Enseignement

Françoise Heulot-Petit salue le travail de Anne-Ryslène Zaoual et du CETIP.

Elle rappelle tout d'abord les objectifs du dispositif BQE :

- Inciter les enseignants de l'université d'Artois à faire un « pas de côté » et accompagner leurs projets pédagogiques innovants ;
- Soutenir les enseignants innovateurs et valoriser leur investissement en faveur de la réussite étudiante ;
- Promouvoir le déploiement de l'Approche Par Compétences (APC) dans les formations, l'hybridation des enseignements et la transition écologique par le soutien de toute initiative pédagogique originale.

La commission a reçu 21 demandes de BQE, dont 8 renouvellements et 13 nouveaux projets. 4 projets sont en lien avec l'aide à la réussite en première année et 17 projets sont tournés vers l'innovation pédagogique. Parmi ces 21 BQE, 6 sont portés individuellement contre 15 qui sont des projets d'équipe. Ces demandes visent environ 2110 étudiants.

L'ensemble des formations se sont appropriées le BQE puisque toutes les composantes ont

répondu à l'appel à projet :

- FSA : 2 projets déposés;
- IUT de Béthune : 3 projets ;
- IUT de Lens : 3 projets ;
- UFR de Droit : 2 projets ;
- UFR Langues : 1 projet ;
- UFR Lettres et Arts : 4 projets ;
- UFR des Sciences : 1 projet ;
- STAPS : 1 projet ;
- UFR HGP : 1 projet ;
- UFR EGASS : 2 projets.

Françoise Heulot-Petit rappelle que l'enveloppe BQE s'élève à 80 000€, à la fois pour les heures d'enseignement et le budget de fonctionnement. 1000hTD sont attribuées, réparties en 250h pour l'aide à la réussite en première année et 750h pour l'innovation pédagogique. L'ensemble des demandes représente 1087hTD, dont 142hTD en aide à la réussite en première année et 945 hTD en innovation pédagogique.

Françoise Heulot-Petit rappelle également le mode opératoire de la Commission BQE : chaque projet est évalué par un binôme constitué d'un enseignant (dont les porteurs des projets « Coup de cœur » de l'année en cours) et d'un personnel BIATSS pour favoriser les rencontres et multiplier les perspectives pédagogiques. Les projets sont ensuite présentés à la commission par l'un des évaluateurs. Des recommandations pour nourrir le projet peuvent être proposées au porteur des BQE. La commission a donné la priorité aux nouvelles expérimentations pédagogiques.

La commission propose d'attribuer 899hTD et 25577€ en budget de fonctionnement. Un seul projet a été refusé. La commission a identifié pour 2024-2025 quatre projets qui répondent en tous points aux attentes, des projets « coups de cœur ». Il s'agit des projets suivants :

- « Création d'une revue numérique bimensuelle », porté par l'UFR de Langues étrangères ;
- « A la découverte de la méthode scientifique grâce à un Escape Game », UFR STAPS ;
- « Création d'un jeu pour développer la répartie des étudiants », IUT de Lens ;
- « Fabrication hybride d'une pièce considérant une optimisation topologique », à la FSA.

Françoise Heulot-Petit invite les membres de la CFVU à participer à la rencontre « Mon BQE en 180 secondes », qui aura lieu le jeudi 20 juin. C'est un bon moment de partage d'expérience autour de l'innovation pédagogique.

Le Président salue l'ensemble des projets déposés. Il demande qu'un bilan détaillé des résultats des projets passés, notamment les projets « Coups de cœur », soit réalisé. Il rappelle également que les enseignants peuvent disposer d'un Congé pour Projet Pédagogique (CPP) pour développer leur BQE de manière plus importante.

Françoise Heulot-Petit répond au Président qu'un bilan est bien demandé aux porteurs de projet. Il entre d'ailleurs dans le cadre de l'attribution du Label Innovation Pédagogique. Elle revient aussi sur le CPP et ses limites : durant son congé, l'enseignant s'écarte de l'expérimentation de terrain. Or, cette dernière est indispensable pour construire un projet pédagogique innovant.

Marc Dutoit rappelle qu'un technicien de l'audiovisuel a été recruté dans le cadre d'un AMI et du projet DEMO.ES. Il peut travailler avec les porteurs de BQE pour les aider à valoriser leur projet.

Soumis au vote, le Bonus Qualité Enseignement est adopté à l'unanimité.

16) Bonus Qualité en Réseau

Cécile Carra rappelle que l'enveloppe de l'A2U dédiée au BQeR s'élève à 60 000€. Trois demandes de Bonus Qualité en Réseau ont été reçues par la commission pour un total de 38 400€. Deux de ces projets ont fait l'objet de recommandations de la part de la commission BQeR et doivent donc être consolidés. Ils seront soumis à la prochaine CFVU.

Cécile Carra soumet donc un seul projet : « Médiations d'une exposition littéraire itinérante », qui porte sur l'écrivaine Annie Ernaux, prix Nobel de littérature. Cette dernière sera d'ailleurs associée au projet. Le projet associe des enseignants et des personnels de BU des trois universités de l'A2U. L'exposition itinérante sera accueillie dans les services communs de documentation qui assureront la médiation. Ce projet est par ailleurs en cohérence avec l'approche par compétence : il permet le développement des compétences de médiation, de communication, et d'écriture.

Deux masters de l'université d'Artois, 1 licence de l'ULCO et 1 licence de l'UPJV sont engagés dans ce BQeR et cela concerne 125 étudiants. D'autres formations sont aussi impliquées de manière plus indirecte. L'exposition voyagera dans d'autres universités que celles de l'A2U et dans des médiathèques. Le projet prend en compte un double enjeu : l'éco-responsabilité et l'égalité femme-homme. Le budget demandé s'élève à 17 343€. La commission BQeR a émis un avis très favorable.

Soumis au vote, le BQeR « Médiations d'une exposition littéraire itinérante » est adopté à l'unanimité.

17) Bilan de la campagne de réorientations 2023

Marc Dutoit rappelle que Cap Avenir a mis en place à la rentrée 2023-2024 une application pour gérer les réorientations. C'est un outil mis à la disposition de l'université par l'UPHF. La procédure de réorientation est désormais encadrée ce qui permet à Cap Avenir de mieux accompagner les étudiants dans leur démarche de réorientation.

Les chiffres restent encore relativement modestes à l'échelle de l'université :

- **52 demandes de réorientations précoces** ont été enregistrées contre 99 l'année précédente. La réorientation précoce débute à partir du 15 septembre jusqu'à la fin de la procédure complémentaire de Parcoursup. Marc Dutoit explique la diminution des réorientations précoces par le changement de procédure : la constitution d'un dossier ainsi que le fait de passer un entretien avec une conseillère de Cap Avenir est dissuasif pour certains étudiants. Le point positif est que les étudiants qui vont au bout de leur démarche ont un projet construit. En effet, 85% d'entre eux (44 sur 52) ont obtenu un avis favorable à leur demande de réorientation précoce. Les refus de réorientation sont généralement motivés soit par la capacité d'accueil de la formation qui est atteinte, soit par le manque de pré-requis de l'étudiant. Le plus grand nombre de demandes de réorientations précoces provient de la licence Science de la Vie (12 sur 52) : ces étudiants se réorientent vers le DU Paréo pour mieux construire leur projet de formation. Marc Dutoit indique que 23% de ces réorientations précoces sont une réussite. En effet, parmi les 44 étudiants en réorientation, 10 ont validé leur semestre impair et 1 l'a validé partiellement. 17 étudiants n'ont

pas validé mais se sont montrés assidus et ont obtenu des notes. Seuls 3 semblent avoir abandonné la formation. Les autres n'ont pas finalisé leur dossier.

- **45 demandes de réorientation de fin de semestre impair** ont été constatées. La procédure est la même que pour la réorientation précoce, avec l'obligation de constituer un dossier en ligne et de rencontrer une conseillère de Cap Avenir. Les étudiants sont également vivement incités à participer aux ateliers d'orientation avec une conseillère psychologue de l'éducation nationale. Marc Dutoit précise que la réorientation de fin de semestre impair n'est pas ouverte dans toutes les formations. C'est le cas en licence STAPS et licence de Langues cette année.

L'an dernier, ces réorientations concernaient 32 étudiants de l'Artois (réorientés d'une formation de l'UA vers une autre formation de l'UA), et 13 de l'extérieur. Cette année, il y a 24 étudiants de l'UA pour 21 étudiants qui viennent de l'extérieur, dont 7 d'autres régions que les Hauts-de-France. Sur ces 45 dossiers, 36 ont obtenu un avis favorable pour la formation demandée et 9 ont eu un refus faute de résultat, de prérequis, de projet construit. Les UFR Sciences et EGASS accueillent le plus d'étudiants dans le cadre de cette réorientation : 12 étudiants pour l'UFR de Sciences et 11 pour l'UFR EGASS. La répartition est plus diffuse dans les autres composantes.

Marc Dutoit revient aussi sur les réorientations sortantes : une partie du public change de formation à l'interne, ces étudiants ne quittent donc pas l'université d'Artois.

Le Président indique qu'il faut aussi prendre en compte les étudiants qui intègrent les dispositifs Tremplin ou Paréo, à partir du second semestre. Il s'agit aussi de réorientation

IV. CONVENTIONS

Ahmed El Khaladi présente quatre conventions internationales.

1) Renouvellement de la convention d'échanges avec l'Université de Sun Yat-sen (Chine)

Il s'agit du renouvellement d'une convention ancienne avec l'Université de Sun Yat-sen en Chine. L'échange concerne un maximum de 20 étudiants en tout : 10 étudiants français et 10 étudiants chinois. Les UFR concernées sont l'UFR de Lettres et Arts et l'UFR des Langues.

Le renouvellement de la convention d'échanges avec l'Université de Sun Yat-sen (Chine) est adopté à l'unanimité.

2) Renouvellement de la convention d'échanges avec le Cégep de Chicoutimi (Canada)

Ce renouvellement avec le Cégep de Chicoutimi au Québec concerne les BUT Gestion des Entreprises et des Administrations, Techniques de commercialisation et Informatique de l'IUT de Lens. La convention permet d'envoyer jusqu'à 8 étudiants au Québec.

Le renouvellement de la convention d'échanges avec le Cégep de Chicoutimi (Canada) est approuvé à l'unanimité.

3) Avenant à la convention de double-diplôme avec l'Université de Nis (Serbie)

Ahmed El Khaladi rappelle que l'UFR de Lettres a contribué au développement du département français à Nis. Signée en 2022, la convention de double-diplôme avec l'Université de Nis en Serbie court jusqu'en 2027. L'avenant consiste à augmenter à 5 le nombre d'étudiants Serbes bénéficiant du double-diplôme.

Soumis au vote, l'avenant à la convention de double-diplôme avec l'Université de Nis (Serbie) est adopté à l'unanimité.

4) Convention d'échanges avec l'Ecole Supérieure de Transport et de Communication de Hanoï (Vietnam)

C'est une nouvelle convention d'échanges entre l'université d'Artois, et plus particulièrement la FSA, et l'Ecole Supérieure de Transport et de Communication au Vietnam - Hanoï. Elle concerne les départements Génie électrique, Logistique et Génie civil.

La convention d'échanges avec l'Ecole Supérieure de Transport et de Communication de Hanoï (Vietnam) est adoptée à l'unanimité.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 11h30.

Le Président,

Pasquale MAMMONE

